

Dosage de la cortisolémie**Informations générales****Organisation des prélèvements sanguins lors des épreuves 2014**

- Lors de la **surveillance inopinée de la cortisolémie en compétition** les prélèvements sanguins sont réalisés par les biologistes du laboratoire mandaté, membre du RBML-Biomnis, agréé FFC /UCI.
- Les prélèvements sont effectués dans les hôtels de chaque GS entre 6.30 et 9.00
- **il n'est pas nécessaire d'être à jeun.**
- Les prélèvements sont effectués par le laboratoire lui-même dans les conditions requises par la loi. Les préleveurs auront avec eux une lettre de mission signée du Dr Armand MEGRET.
- Les coureurs doivent :
 - o **Présenter leur licence au préleveur**
 - o **Fournir la fiche de renseignements remplie**
- Il y a un seul laboratoire accrédité par jour de prélèvement.
- Le laboratoire est différent selon le jour et le lieu de la course. Tous les laboratoires mandatés sont membres du RBML et répondent aux mêmes obligations de la loi française.
- Le jour du prélèvement, ce sera le même automate qui sera utilisé pour faire le dosage du cortisol plasmatique pour tous les coureurs.
- Les résultats sont transmis dans leur intégralité par le médecin expert (Dr Armand MEGRET) le jour même aux médecins d'équipe qui les transmet à ses coureurs.
- **Il n'y a pas de chiffre inférieur standard. Celui-ci dépend de l'automate et kit utilisés. Quel que soit l'automate il est conforme aux règles validées par l'accréditation et répond aux obligations légales. A chaque fois l'automate utilisé sera précisé ainsi que les chiffres des bornes normales inférieures et supérieures.**
- **Il n'y a aucune communication médiatique.** Le médecin missionné ne transmet les résultats des coureurs qu'au médecin de l'équipe concernée.
- Le président du MPCC est prévenu s'il y a une contre-indication et cela sans précision de chiffre. Mais comme il n'y a qu'un seul paramètre qui est mesuré, le non départ risque, de fait, d'être rattaché à cet examen.
- **La prise de corticoïdes inhalés ne peut empêcher la décision de contre-indication. Le fait que la cortisolémie soit basse est la raison de la contre-indication médicale (insuffisance surrénalienne biologique avec risque de décompensation) même s'il y a une prise légale et justifiée.**
- **En cas de cortisolémie au-dessous de la normale (c'est-à-dire au-dessous de la borne inférieure de l'automate qui a réalisé l'examen), le coureur sera mis au repos. Le départ de l'étape suivante lui sera refusé. Le retour à la compétition se fera au moins après 8 jours de repos, après normalisation de la cortisolémie.**

Cette opération est placée sous l'autorité unique du Dr Armand MEGRET, médecin fédéral national de la Fédération Française de Cyclisme, pour les prélèvements effectués en France,

La même disposition (cortisolémie anormalement basse avec mise au repos) est aussi valable pour les biologies effectuées par l'UCI.

C'est une surveillance sanitaire. Ce n'est pas un contrôle anti-dopage.

Situation possible :

Des prélèvements antidopage inopinés peuvent être diligentés par l'UCI / AMA et être réalisés le même matin que ceux du MPCC.

Les prélèvements UCI / AMA sont prioritaires, dans ce cas téléphoner au Dr Armand MEGRET (+33 6 07 63 02 22) pour définir la conduite à tenir.

Il sera évité que deux prélèvements soient réalisés chez le même coureur le même jour.